

## AUTRES TARIFS

### ◆ TARIF : DEPOT DE GRAVATS à la carrière de Chanteloup

- 5 € pour un dépôt par les privés
- 8 € « « par les entreprises.

### ◆ TARIF : DROIT DE STATIONNEMENT POUR CAMIONS D'OUTILLAGE ET AMBULANTS

- 18 € pour un camion d'outillage et autre.
- 2,50 € par passage pour les autres commerçants ambulants.

### ◆ TARIF : LOCATION CARRIERE - Succession DE LICHY

- 170 € au profit de la succession de LICHY, pour l'année 2014.

### ◆ TARIF DROIT DE PLACE POUR LES CAFES

- 100 € pour une saison complète (environ du 20 mai au 30 septembre les années précédentes).

## CIMETIERE

### ◆ TARIFS CONCESSION DE TERRAIN (CIMETIERE ANCIEN, CIMETIERE NEUF et COLOMBARIUM)

à compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2014 :

- |                         |                          |                       |
|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| - Cimetière ancien      | Concession perpétuité    | 70 €/ M <sup>2</sup>  |
| - Cimetière neuf :      | - Concession 30 ans      | 60 €/ M <sup>2</sup>  |
|                         | - Concession 50 ans      | 100 €/ M <sup>2</sup> |
|                         | - Concession perpétuelle | 150 €/ M <sup>2</sup> |
| - Colombarium : la case |                          |                       |
| - concession 15 ans     |                          | 350 €                 |
| - concession 30 ans     |                          | 600 €.                |

### ◆ TARIF VACATIONS FUNERAIRES

- 200 € pour un service suite à un décès dans les communes de : Saint Pierre de Maillé, Angles sur l'Anglin, La Bussière
- 300 € pour un service suite à un décès dans une autre commune (distance maximum < à 100 km). Ce service comprend le transport et les vacations.
- 180 € pour une fosse simple (1,50m)
- 220 € pour une fosse double (2m)
- 80 € pour l'exhumation d'un corps en plus du creusement
- 100 € pour location table réfrigérante mortuaire.

## **ASSAINISSEMENT**

### **TARIFS RACCORDEMENT ET TAXE D'ASSAINISSEMENT**

#### **◆ Taxe de raccordement :**

Pour les maisons déjà existantes	400 €
Pour les maisons neuves	900 €

#### **◆ Tarif Assainissement : pour la période facturée de Juin 2013 à Juin 2014**

- 55 €..... la part fixe de la redevance d'assainissement.
- 0,80 € par m3..... la part variable de cette même redevance
- 22 € de forfait pour les foyers (2 personnes) qui ont un forage à usage domestique
- 7 € par personne supplémentaire pour ces mêmes foyers.